



ADMINISTRATION COMMUNALE

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU LUNDI 11 JUILLET 2005 A 17 H 30**

**RESUME DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

***SEANCE PUBLIQUE***

=====

**Communications de M. le Président**

\* \* \*

1. *Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le lundi 13 juin 2005.  
Approbation.*

**ADMINISTRATION GENERALE**

2. **Dénomination de voies publiques. Approbation.**

*Deux nouvelles voiries ont été créées dans la zone dite « du grand carré » dans le parc d'activités économiques de ATH-GHISLENGHIEN II.*

*Il convient de les dénommer.*

*Le Collège des Bourgmestres et Echevins propose successivement « rue du Verger » et « rue des Tilleuls ».*

## **CULTES - FABRIQUES D'EGLISE**

### 3. **Budgets 2005 des Fabriques d'Eglise :**

- **Saint-Sulpice à Moulbaix,**
- **Notre-Dame de la Visitation à Ligne,**

#### **Avis.**

*En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont soumis à l'avis du Conseil communal, les budgets 2005 des Fabriques d'Eglise :  
Notre-Dame de la Visitation à Ligne et Saint-Sulpice à Moulbaix.*

## **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE**

### 4. **Bilan et compte de résultats pour l'exercice 2003, compte budgétaire pour l'exercice 2004. Approbation.**

*Le compte budgétaire qui reflète la structure financière réelle de l'institution. Pour rappel, fut approuvé le 30 décembre 2004 avec une boni de 222.211,17 €.*

*Le compte budgétaire de l'exercice 2004 au service ordinaire se clôture ainsi par une situation active de 158.741, 80 €.*

*Ce boni sera transféré au fonds de réserve ordinaire au travers de la prochaine modification budgétaire de l'exercice 2005.*

*La réserve comptable s'élevant, après élaboration du budget 2005, à 1.348.641,64 €.*

### 5. **Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2005 au Service extraordinaire. Approbation.**

*Par délibération du 6 juillet 2005, le centre public d'Action sociale a décidé de modifier son budget pour l'exercice 2005.*

*La modification n°2 présente au service extraordinaire :*

**Des dépenses en plus de : 149.900 €**

*Ces dépenses sont entièrement couvertes par des emprunts, à charge du C.P.A.S., à contracter auprès d'un organisme financier.*

#### **En conclusion :**

*Les recettes et les dépenses s'élèvent respectivement à 3.866.525 € et le budget extraordinaire se clôture ainsi en équilibre.*

*Le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ces modifications budgétaires.*

## **FINANCES COMMUNALES**

6. **Compte budgétaire de l'exercice 2004, modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2005 aux Services ordinaire et extraordinaire, et annexes. Approbation.**

**Le compte budgétaire pour l'exercice 2004 présente :**

**Au service ordinaire :**

**Pour les exercices antérieurs :**

- des droits constatés de : 6 552 917,80 €
- des dépenses engagées de : 1 125 895,97 €
- soit une situation active de : 5 427 021,83 €**

**Pour l'exercice propre 2004 :**

- des droits constatés de : 28 617 809,36 €
- des recettes de prélèvements en provenance du service extraordinaire (70% Tonus 2004, 70% Tonus spécial Ghislenghien, escompte de subvention Ghislenghien) 2 209 365,60 €
- des dépenses engagées de : 30 141 302,28 €
- soit une situation active de : 685 872,68 €**

**soit une situation active globale de : 6 112 894,51 €**

**Le projet des modifications budgétaires n° 1 au service ordinaire de l'exercice 2005 présente :**

Le boni global du budget 2004 est porté de 4.952.282,21 € à 6.666.324,68 € soit de 199,7 millions de BEF à 268,9 millions de BEF

**Le cahier des modifications budgétaires n° 1 du Service extraordinaire de l'exercice 2005 présente :**

**Globalement**, au niveau des exercices antérieurs pour les travaux et études déjà engagés et pour les projets complémentaires décidés au cours de cet exercice, le volume d'emprunts a augmenté de 2.535.223,27 EUR (respectivement de 1.365.396,71 EUR pour les exercices antérieurs et de 1.169.826,56 EUR pour l'exercice propre).

Le service extraordinaire se clôture en équilibre.

Le fonds de réserves extraordinaire arrêté au terme du budget de l'exercice 2005 à 740.163,89 EUR s'élève encore à 660.672,23 EUR.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins propose d'adopter ces modifications budgétaires.

**DOMAINE COMMUNAL**

7. **Acquisition et échange de biens sis rue de Liessies et Impasse Carton. Décision.**

*La Société Publique d'Administration des Bâtiments Scolaires du Hainaut (S.P.A.B.S.H.) est actuellement propriétaire du bâtiment administratif en nature d'établissement scolaire (ancienne polyclinique) sis rue de Liessies à Ath.*

*Dans le cadre du projet de revitalisation de l'Impasse Carton, la Ville a fait offre d'acquérir ce bâtiment en vue d'y installer notamment une crèche au rez-de-chaussée.*

*La S.P.A.B.S.H. accepte de céder ce bien à la Ville pour le prix correspondant à l'estimation du Receveur de l'Enregistrement.*

*D'autre part, le projet des travaux d'aménagement de l'Impasse Carton prévoit la création d'une voirie de desserte qui, passant derrière l'établissement de la société susdite, débouchera au croisement de l'avenue Vauban et du boulevard de l'Est, libérant ainsi le boulevard des Glacis d'une circulation difficile et dangereuse au droit de la Dendre orientale.*

*Cette réalisation suppose que la Ville soit propriétaire des parcelles appartenant à la société Myrtille Carton de Ath.*

*La Ville a donc fait offre d'une part, d'acquérir une parcelle et d'autre part, d'échanger sans soulte une parcelle, lui appartenant contre une parcelle appartenant à la société susdite.*

*Du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet d'échange n'a rencontré aucune opposition.*

## **POLICE LOCALE**

### **8. Mise en œuvre du second cycle de mobilité 2005. Déclaration de vacance d'un emploi d'Inspecteur de Police.**

*L'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 et la Circulaire GPI15 du 24.01.2002 (tous deux publiés au MB. 31.01.2002), régissent la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux.*

*Dans les corps de police locale, les emplois à attribuer peuvent*

- soit être honorés par des glissements « en interne »*
- soit, sur décision expresse du Conseil communal, être attribués selon les règles de la mobilité.*

*La Direction Générale des Ressources humaines de la police fédérale, et plus spécifiquement sa Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières (DPM), recueille les besoins en personnel des différents corps de police et fait connaître à tous les membres du personnel concernés des corps de police locale et fédérale (y compris ceux se trouvant dans le dernier trimestre de formation dans les écoles de police) quels sont les emplois déclarés vacants.*

*Elle recueille ensuite les candidatures et transmet les dossiers aux autorités responsables de la sélection des candidats.*

*Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement et à la sélection de candidats externes, les aspirants inspecteurs étant sélectionnés par le Fédéral et faisant partie de son cadre opérationnel pendant leur*

formation de base.

*Le second cycle de mobilité 2005 sera opérationnel incessamment.*

*Un Inspecteur de police de la zone a réussi avec fruit un concours de sélection pour suivre une formation en qualité d'analyste criminel et fera donc définitivement mutation par mobilité vers le Service judiciaire d'arrondissement le 1<sup>er</sup> septembre prochain.*

*Compte tenu des emplois vacants au cadre du personnel opérationnel, le Chef de corps postule que soit attribué par mobilité un emploi d'inspecteur à affecter au service « intervention » et à nommer par notre assemblée après réception de son avis circonstancié rendu sur audition d'office des candidats et recueil de l'avis du Chef de corps de chaque candidat.*

*M. le Bourgmestre propose d'approuver cette déclaration de vacance d'emplois.*

9. **Ratification de l'acquisition de matériel de radio mobile pour un combi. Approbation.**

*Le 14 septembre 2004, le Conseil communal a décidé d'acquérir un véhicule de type combi pour les services de police.*

*Ce dernier, livré dans les prochains jours, n'est pas équipé de radio mobile étant donné que lors de la rédaction du cahier spécial des charges, le matériel n'était pas agréé par le système ASTRID.*

*Ce manquement empêche l'utilisation du véhicule. C'est pourquoi, Le Commissaire divisionnaire, vu l'urgence, a proposé au Collège échevinal de désigner le bureau fédéral d'achat pour acquérir le matériel de radio mobile.*

*Le Collège échevinal, vu l'urgence, a décidé en date du 6 juin 2005 de confier le marché au bureau fédéral d'achat via la procédure négociée.*

*Le Collège échevinal suggère de ratifier cette décision.*

## **DISTRIBUTION D'EAU**

10. **Extension du réseau de distribution d'eau à l'Esplanade. Souscription de parts sociales. Approbation.**

*La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis un dossier visant à la souscription de 347 parts sociales dans le capital du sous-bassin hydrographique de la Dendre en vue de financer les travaux d'extension du réseau de distribution dans le but d'alimenter en eau potable l'Esplanade.*

*Cette souscription n'entraînera aucune charge financière supplémentaire.*

*Il est suggéré au Conseil communal d'adopter cette proposition concrétisant l'amélioration du réseau de distribution d'eau.*

## **REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE**

### **11. Proximité des écoles. Zone 30, stationnement, etc. Adaptations du règlement.**

*Dans l'entité, dans les mois à venir, divers aménagements sont prévus, tantôt en matière de circulation routière, tantôt en matière de voirie et de trottoirs, de pistes et d'itinéraires cyclables, d'emplacements de parkings aménagés pour les personnes à mobilité réduite, le tout pour assurer à l'ensemble des concitoyens, une sécurité, une mobilité plus accrues.*

*C'est ainsi que différentes mesures sont prévues pour sécuriser la route de Flobecq, entre Bouvignies et Ostiches. Des panneaux "virage dangereux" et des balises en "V" rouge ont été disposés à proximité du virage de la Raspierre. La vitesse sera limitée à 70km/h entre les agglomérations de Bouvignies et d'Ostiches.*

*En fonction des dispositions légales ( A. R du 14 mai 2002, modifié en date du 30 avril 2004 en son article 12.1 ter du code gestionnaire ), les abords de chaque établissement scolaire situé sur une voirie communale, seront dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain, délimités par des signaux A23 ( endroit spécialement fréquenté par des enfants )+ F4a et F4b ( début et fin de la zone 30 ). Des aménagements complémentaires seront parfois indispensables comme la pose de mât totem, de mobilier urbain, de casse-vitesse ou de plateau.*

*Le M.E.T procédera de la sorte pour les établissements scolaires situés le long d'une route régionale, comme par exemple à Villers St Amand, à la Chaussée de Mons ou à la Chaussée de Bruxelles, ou encore à Irchonwelz ( Chaussée de Valenciennes ).*

*De nombreux travaux ont déjà été réalisés à proximité de certains établissements scolaires. Citons notamment OSTICHES avec la pose de ralentisseurs et l'aménagement d'un étranglement; ISIERES avec la pose de ralentisseurs, de barrières de protection, de panneaux zone 30 et l'aménagement d'un étranglement; MAFFLE ( rue de Soignies), avec la pose d'un plateau et d'un rétrécissement de voirie; LIGNE, avec la pose de ralentisseurs rue de la Brasserie; HOUTAING, avec la pose d'un plateau et de barrières de protection; MAINVAULT, avec la pose de ralentisseurs de vitesse; VILLERS St AMAND, avec l'implantation d'un passage pour piétons et de barrières de protection effectués par le M.E.T; IRCHONWELZ, où l'aménagement de la nouvelle école est terminé et où la pose de la signalisation "zone 30" sera effective pour la rentrée; les écoles communales des faubourgs de MONS et de BRUXELLES qui sont sécurisées; les écoles du centre-ville qui se situent en zone 30 depuis quelque temps déjà.*

*D'autres travaux sont déjà programmés; certains aménagements seront terminés pour la date du 1 septembre 2005; les autres le seront dans les semaines suivantes. C'est le cas de REBAIX, dès la fin des travaux de la Place, avec placement de la signalisation appropriée; LANQUESAINT, avec pose des panneaux*

obligatoires et l'aménagement de la place d'ISIERES, aux abords de l'école libre, où une extension de la zone 30 est prévue dès la fin des travaux de la route de Lessines; MESLIN L'EVEQUE, avec une étude en cours par le bureau ETAU, pour l'aménagement spécifique des abords de l'école; GHISLENGHIEN, avec la pose des panneaux de signalisation; ARBRE, où deux ralentisseurs de vitesse sont prévus ainsi que la signalisation obligatoire; MAFFLE, où toutes les écoles seront à l'intérieur d'une seule zone 30;

ORMEIGNIES, avec pose de la signalisation obligatoire et pose de casse-vitesse rue des Serres; MOULBAIX, où l'architecte Picron étudie le réaménagement de la Place ;

LIGNE avec la pose d'un ralentisseur de vitesse dans la rue Le Chat, à proximité du carrefour avec la rue Foucaumont et la rue de la Brasserie, et de la signalisation obligatoire; BOUVIGNIES avec l'aménagement de la zone, étudié par le bureau ETAU, dans le cadre du plan Mercure, qui sera subsidié à 80% par la Région Wallonne.

Pour les écoles du faubourg de Tournai, l'IPES rue Paul Pastur, l'ITL, Boulevard du Château et l'ITCF Vauban et Irchonwelz, en plus de la signalisation obligatoire qui sera posée, notre cellule Mobilité et nos services de police étudient divers aménagements.

D'autre part, dans le cadre du plan de mobilité général, les piétons et les cyclistes ne seront pas oubliés. De nouveaux trottoirs seront construits en centre-ville, notamment à la rue des Bateliers, etc...., pour permettre aux piétons utilisant ces voiries, de circuler en toute sécurité. Pour les personnes à mobilité réduite, des aménagements complémentaires et des emplacements de parkings adaptés. Ils sont déjà nombreux, mais à des endroits bien choisis, d'autres seront installés.

Nous développons progressivement, un réseau de pistes cyclables et d'itinéraires conseillés pour les cyclistes. Nos services, en collaboration avec la police, le M.E.T, les directions scolaires, les responsables des services sportifs, l'une ou l'autre association comme le Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens (GRACQ), etc.... détermineront des axes qui joindront en toute sécurité, les hameaux aux centres des villages, les villages aux faubourgs, des faubourgs au centre ville. En plus, quelque 18 balades sur des itinéraires sécurisés et éclairés reliant les villages au centre ville permettront aux athois et aux visiteurs de découvrir notre belle région.

Actuellement, des pistes cyclables conçues par le M.E.T existent sur les trois grands axes de circulation que sont les chaussées de Bruxelles, Mons et Tournai. Les routes de grande communication ( Chaussée de Valenciennes, route de Frasnes, route de Flobecq, route de Lessines ) feront l'objet d'une attention particulière pour le tracé soit de pistes cyclables, là où c'est possible, soit d'itinéraires cyclistes protégés ( chevrons verts tracés sur le sol ) pouvant être reliés aux pistes cyclables existantes.

A l'initiative des services de police, une opération de marquage des vélos sera organisée, gratuitement, durant la semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2005.

Parallèlement à la protection des cyclistes, l'information des automobilistes sera renforcée. La pose d'une signalisation supplémentaire telle que le balisage latéral; des panneaux particuliers indiquant un virage dangereux; le marquage au sol d'une

*ligne blanche centrale; l'aménagement d'îlots directionnels, etc.... sont déjà conçus ou en passe de l'être, sur plusieurs voiries de l'entité. Rappelons les aménagements effectués à Ormeignies, Gibecq, Ostiches, Isières.*

*En vertu du règlement général communal complémentaire à la circulation routière, applicable sur le territoire de la Ville d'Ath, après avoir consulté les riverains, le Collège échevinal propose de placer le complément ( +/-50m) de zone bleue à la rue Gérard Dubois.*

**Le Collège échevinal propose au Conseil communal d'adopter ces mesures et de modifier le Règlement général communal complémentaire à la circulation routière, applicable sur le territoire de la Ville d'Ath et intégrant ces modifications.**

*Toutes ces mesures démontrent la volonté de la Ville à développer une politique de mobilité durable, tenant compte de tous les modes de circulation.*

*Pour votre gouverne, et les résultats sont petit à petit en progrès, en mai dernier, l'opération "Tandem scolaire" a reçu un franc succès. Elle sera prolongée à la rentrée de septembre. Elle consiste à ce qu'un(e) étudiant(e) du secondaire accompagne à vélo, un(e) élève du primaire, sur le trajet entre le domicile et l'école.*

*Dans le cadre de la semaine de la mobilité, le projet rentré par la Ville d'Ath auprès de la Région wallonne, a été retenu. Il consiste à sensibiliser le personnel communal et de la police locale à utiliser les moyens de déplacement alternatifs à la voiture et inciter à la pratique quotidienne des modes doux, soit à pieds ou à vélo, pour les déplacements domicile-lieu de travail.*

*L'opération athoise porte sur quatre semaines réparties en juillet, août et septembre et récompense les agents concernés par le tirage au sort chaque jour du gagnant de la cagnotte constituée.*

*Enfin, en mai dernier, la Ville d'Ath a été la seule ville wallonne à recevoir l'Award de la Mobilité, décerné par "Touring Assurances", en récompense des efforts fournis en matière de Mobilité.*

## **COMMUNICATIONS - VOIRIES - COURS D'EAU**

12. **Plan Mercure. Aménagement de la sécurisation aux abords de l'école de Bouvignies. Projet. Choix du mode de passation de marché et de financement. Approbation.**

*Le Ministère de la Région Wallonne vient de sortir son « Plan Mercure ».*

*L'objectif du Ministre des Affaires Intérieures, M. Philippe COURARD, en collaboration avec l'I.B.S.R., est de lancer un plan pour sécuriser les piétons, cyclistes et motards.*

*Concrètement, toutes les communes wallonnes sont appelées à rentrer leurs dossiers d'aménagement de trottoirs, de ralentisseurs de vitesse, pistes cyclables, trottoirs traversants, création de placettes, squares, etc....), pour le 30 juin 2005.*



Ce délai est très serré, mais les travaux devront être terminés pour décembre 2006 au plus tard. Un budget de 15 millions d'euros a été dégagé ; il servira à subsidier à hauteur de 80 %, les dossiers présentant des travaux innovants et de qualité.

Dans notre entité, dans les mois à venir, des aménagements sont prévus à Meslin l'Evêque, Bouvignies et Moulbaix, tant sur les places, rues, que près des écoles.

Des ralentisseurs de vitesse vont être installés, à la demande des riverains, notamment à Meslin l'Evêque. Des itinéraires et pistes cyclables seront très bientôt tracés sur les principales voies d'accès au centre-ville, venant de Maffle, Isières, Bouvignies, Mainvault, Ormeignies.

En collaboration avec le M.W.E.T., des mesures de protection des usagers des modes doux de circulation seront étudiées pour les voiries régionales (Chaussée de Valenciennes, route de Flobecq, etc.).

Des trottoirs seront également construits en centre-ville, notamment au quartier de la Roselle, à la rue des Bateliers, etc. pour permettre aux nombreux piétons utilisant ces voiries, de circuler en toute sécurité.

De plus, la Ville d'Ath renforcera la signalisation routière ça et là, telle que le balisage latéral, le marquage d'une ligne blanche centrale, pour annoncer soit des virages ou carrefours dangereux.

Enfin, pour les personnes à mobilité réduite, des aménagements complémentaires et des emplacements de parkings adaptés seront créés, en nombre suffisant.

Tenant compte que le boulevard de ceinture est mis à 50 km/heure maximum et que l'intra-muros se situe en zone 30 km/heure, avec les futurs aménagements prévus, nous pourrons assurer à l'ensemble de nos concitoyens, une sécurité plus accrue.

Outre ces projets, le Collège échevinal propose, dans le cadre de ce « Plan Mercure » et plus particulièrement de son Axe I – Cheminements sécurisés pour les usagers les plus vulnérables, de prévoir des travaux d'aménagement et de sécurisation des abords des écoles de Bouvignies, notamment au Chemin d'Oeudeghien et à la Place de Bouvignies.

Ce dossier comprend l'amélioration réelle de la sécurité, la convivialité des lieux, la prise en compte des « Personnes à mobilité réduite ».

Les travaux sont susceptibles d'être subsidiés à concurrence de 80 %.

La réalisation de cet investissement serait prévue pour l'année 2006.

13. **Cession de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'équipement et d'aménagement des abords des futurs logements sis Place de Rebaix.**

La Ville d'Ath a acquis voici quelques mois des terrains situés au fond de la Place de Rebaix sur lesquels seront construits, à l'initiative de la SC HABITAT DU PAYS

VERT, 6 logements acquisitifs.

*Ces constructions nécessitent la création d'une voirie de desserte dont le coût sera pris en charge par la Société Wallonne du logement et pour le solde, par la ville.*

*Etant donné qu'après réalisation, cette voirie sera intégrée dans le domaine communal, le Conseil d'administration de la SC Habitat du pays Vert a décidé de céder à la maîtrise d'ouvrage à la ville d'Ath.*

*Devenant maître d'ouvrage, la ville devra également désigner l'auteur de projet et le coordinateur sécurité santé sur base du projet des conditions de marché de service annexé au dossier.*

*La désignation de l'auteur de projet et du coordinateur sécurité santé pourra se faire par voie de procédure négociée.*

*Les crédits nécessaires à la couverture de la quote-part communale seront prévus en temps opportun.*

14. **Etude hydraulique du Bassin de la Sille et de ses affluents. Plan des investissements à Gibecq, Ghislenghien, Meslin-l'Evêque, Isières et Lanquesaint. Décision.**

*Comme bien des communes des Régions wallonne et flamande, lors des pluies importantes des années 2002 et antérieures, nous avons constaté des dégâts au sein des domaines public et privé, principalement dans les villages de Moulbaix, Ligne, Mainvault, Arbre, Maffle, Ghislenghien, Meslin-l'Evêque, Isières et Lanquesaint.*

*Nous avons pris différentes mesures qui ont fait l'objet de communications auprès de cette Assemblée et au sein d'articles de presse.*

*Des tournières communales sont progressivement installées au bas des grandes plaines cultivées qui présentent une topographie particulière, entraînant une érosion rapide des sols. Ainsi en est-il à Moulbaix, Ligne, Mainvault, Villers-Saint-Amand, etc.*

*Ces bandes enherbées, qui sont financées par la Ville, filtrent l'eau boueuse. Ainsi, les bassins situés en contrebas se chargent moins vite de terres et nous récupérons notre mise à travers un espacement du curage des voies d'écoulement d'eau.*

*Des étangs ont été remis en état après concertation avec le secteur privé. C'est le cas à Maffle et à Moulbaix.*

*A Ligne, une poche écologique de plusieurs milliers de mètres cubes a été creusée et aménagée le long de la rue de Foucaumont. Elle jouxte le cours d'eau Saint-Jean.*

*A Meslin-l'Evêque, çà et là, des poches écologiques de plus petite dimension ont été aménagées, notamment le long du rieu d'Hérimetz.*

*Des particuliers ont été invités, là où ils investissaient dans les parcs économiques ou dans les lotissements, ou ailleurs sur le territoire de la Ville, à ménager des citernes de grande capacité.*

*Des haies ont été plantées çà et là, à travers le territoire, en ayant pour objectif notamment de freiner l'écoulement des eaux vers les points bas.*

*Dans des lieux habités, des canalisations au diamètre important, doublant d'autres qui existaient, ont été implantées (Moulbaix, etc.).*

*Parallèlement, comme nous l'avons déjà fait pour la coordination des plans de secours avec la Faculté polytechnique de Mons, nous avons confié au Bureau d'études ARIES Consultants, l'étude de quelques bassins oro-hydrographiques.*

*Celui de la Sille et de ses affluents est terminé et la simulation des besoins de stockage temporaire d'eau à proximité du lit majeur de ce cours d'eau permettra de réaliser, à bref délai, des investissements en collaboration avec les Départements compétents de la Région wallonne, le Commissaire voyer divisionnaire et l'Intercommunale de Propreté publique I.P.A.L.L.E.*

*Ainsi, le bureau d'études a pris en considération les effets de pluies cinquantenaires, voire centenaires, en certains endroits. Il a modélisé informatiquement les ouvrages en tenant compte des contraintes actuelles et à venir.*

*Déjà, l'Intercommunale de Développement économique I.D.E.T.A., qui gère les parcs économiques de Ghislenghien-Meslin (Ath), a sollicité les entreprises pour réaliser le long du lit majeur de la Sille, sur les territoires de Ghislenghien-Meslin, et ce, à travers des terrains qui sont leur propriété, l'aménagement de poches écologiques d'une capacité de +/- 65.000 m<sup>3</sup>, ce qui correspond +/- à un fossé d'un mètre de hauteur sur un mètre de largeur, allant de Ghislenghien à Bruges.*

*Au fond de ces poches, une certaine quantité d'eau permettra à des plantes aquatiques et à un biotope spécifique à des zones humides, de se développer.*

*Le rôle de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (D.G.R.N.E.), des sociétés locales d'environnement, des conseils cynégétiques qui couvrent le bassin oro-hydrographique, du Service Développement durable de la Ville permettra, à court terme, de rendre à la nature des espaces de plusieurs hectares où flore et faune trouveront de nouvelles capacités de développement.*

*Aujourd'hui, sur base des études, nous allons réaliser rapidement des éléments de retenue sur la Sille, aux limites de Hellebecq et de Ghislenghien, avant que le cours d'eau ne pénètre dans la zone bâtie du village.*

*Un étang de retenue pourrait être aménagé sur le rieu « Le Buissenal », entre l'ancienne laiterie de Ghislenghien et le village de Gibecq. La capacité et la localisation de cette poche seront définies dans les prochains jours (+/- 15.000 m<sup>3</sup>), mais nous avons demandé, pour chaque ouvrage, que l'outil de production des agriculteurs ne soit point mis à mal. Des formules originales et adaptées à chaque cas seront mises en place en concertation avec les intéressés.*

*Le bureau d'études recherchera l'endroit le plus adéquat pour réaliser ce travail, tout en apportant des améliorations à la zone voisine.*

*Le secours de la Sille, qui est adjugé et totalement financé par la Société publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.), sera réalisé dans les prochains mois. En cas de nécessité, il accélérera l'évacuation des eaux vers les poches écologiques qui seront réalisées par l'Intercommunale I.D.E.T.A. dans la zone de développement*

économique.

*Entre Ghislenghien et Meslin-l'Evêque, la Sille sera légèrement recalibrée en suivant les conseils du bureau d'études et ceux des Administrations intéressées à la gestion des cours d'eau.*

*Pour Meslin-l'Evêque, le long du rieu d'Hérimetz, un léger ouvrage d'art constituera une retenue des eaux qui s'épancheront alors sur une parcelle herbeuse de quelques milliers de mètres carrés. Cela permettra de stocker les eaux et surtout, de ralentir leur arrivée à travers le village de Meslin-l'Evêque avant de se jeter dans la Sille.*

*Un peu plus loin, aux limites des territoires d'Isières et de Meslin-l'Evêque, au lieu-dit « La Ferme du Moulin à Eau », sur la Sille, un petit ouvrage régulera l'arrivée des eaux au cœur du village d'Isières, et notamment à proximité du hameau de la Placquerie. Là encore, les zones herbeuses voisines de cet ouvrage accueilleront, pendant quelques heures, les épanchements de la Sille.*

*Tous ces investissements sont très largement subventionnés par la Région wallonne (à 100 % et à 80 %). Pour certains, ils seront réalisés à l'initiative et financés par la Ville.*

*Les bureaux d'études et les Administrations concernées nous ont indiqué que la Ville d'Ath était la seule en Région wallonne à avoir pris, de pareille façon, à bras le corps, les problèmes d'inondations. Cela nous permettra vraisemblablement de réduire fortement les dégâts des eaux aux habitations, aux entreprises, mais au-delà, d'organiser sur le territoire du bassin oro-hydrographique, un chapelet de poches écologiques qui couvrira globalement une surface de +/- 15 hectares.*

*La conduite environnementale permanente de ces zones se fera en concertation avec la Région wallonne, les agriculteurs et habitants riverains, les conseils de cynégétique et les différentes associations de promotion de la qualité de l'environnement.*

*Il nous restera, une fois ces travaux réalisés, à veiller à entretenir, comme nous le faisons déjà, les voies d'écoulement et à éviter tout comblement des zones d'épanchement, mais plutôt à favoriser l'aménagement de buttes paysagères comme celles que nous avons réalisées entre le pont sous l'ancien contournement routier et le rond-point de Bouvignies.*

*Enfin, nous avons confié au même bureau l'étude :*

- 1) Du bassin oro-hydrographique de la Dendre orientale pour compléter les ouvrages déjà réalisés le long de cette dernière. Dans quelques semaines, toutes les conclusions seront tirées au sujet de ce cours d'eau et de ses débordements.*
- 2) Du bassin oro-hydrographique du Tardin, sur le territoire d'Autreppe et Moulbaix, là où le cours d'eau déborde assez régulièrement. Des contacts sont déjà pris avec le propriétaire d'une parcelle qui constituait autrefois un vaste étang autour d'un ensemble construit par les Pères Joséphites.*
- 3) Du bassin oro-hydrographique du rieu des Crolithes dans la traversée de Lanquesaint.*

*Tous ces investissements, ainsi que celui en cours de réalisation à l'initiative du*

*Ministère wallon de l'Équipement et des Transports et visant à enlever et à draguer les boues de la Dendre canalisée, devraient apporter de nombreuses solutions, ou tout au moins réduire au maximum les inconvénients causés par des pluies exceptionnelles, tout en créant des paysages environnementaux convenables et des biotopes bien agréables, intégrant les nouveaux investissements en matières économique, sociale et culturelle.*

*Il est proposé d'approuver le principe de réalisation de ces ouvrages et de prévoir, en temps opportun, leur financement.*

## **LOTISSEMENT**

### **15. Lotissement. Adaptation et équipements. Décision.**

*Dans le cadre d'une demande de permis de lotir sur deux parcelles situées à Ath, rue de Beaumont, en vue de créer 16 lots, dont 15 à bâtir, le Ministère de la Région Wallonne a souhaité une adaptation des plans de voirie.*

*Le dossier étant réintroduit, le Collège échevinal propose de mettre à jour votre décision du 30 décembre 2004, relative aux équipements à charge du lotisseur.*

## **EDIFICES DU CULTE**

### **16. Restauration de l'église d'Ormeignies. Projet. Choix du mode de passation de marché et de financement. Approbation.**

*Dans un souci de préserver son patrimoine, il est indispensable de procéder à la restauration de l'Eglise d'Ormeignies.*

*En effet, des dégradations ont été constatées au niveau des vitraux et des peintures intérieures, l'installation de chauffage est vétuste voire dangereuse et le parvis doit être réaménagé.*

*L'auteur de projet nous transmet le projet de restauration de l'Eglise réparti en 4 lots :*

*Lot 1 : rénovation de l'installation de chauffage*

*Lot 2 : Aménagement du parvis*

*Lot 3 : Rénovation des peintures intérieures*

*Lot 4 : Rénovation des vitraux*

## **SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES (SAED)**

### **17. Zones 1 et 2 de l'Ilot Ouest « Sucrerie ». Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Avis de Marché. Décision.**

*L'arrêté ministériel du 3 octobre 2003 décide l'assainissement ou la rénovation du site SAE/ALE13 dit « Sucrerie » sis à Ath.*

*L'arrêté ministériel du 12 juillet 2004 octroie à la Ville d'Ath une subvention régionale en vue de l'assainissement et la rénovation d'une partie du site susdit.*

*Ces travaux comprennent principalement des travaux de mise hors eau des bâtiments maintenus, de démolition, de clôture et de verdissage.*

*Par délibération du 4 avril 2005, notifiée au Conseil communal le 2 mai 2005, le Collège a approuvé en urgence l'avant-projet des travaux relatifs aux zones 1 et 2 de l'îlot ouest.*

*La Spaque n'ayant, à l'époque, pas encore déposé ses conclusions, cet avant-projet ne tenait pas compte des paramètres relatifs à la pollution des sols.*

*Ces conclusions sont maintenant déposées.*

## **INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

18. **a. Achat et aménagement dans et aux abords d'un hall de sports. Projet. Choix du mode de passation de marché et de financement. Approbation.**

**b. Extension d'un bâtiment à usage sportif. Projet. Choix du mode de passation de marché et de financement. Approbation.**

**c. Extension d'un bâtiment sportif à Meslin-l'Evêque et aménagement d'une salle polyvalente à Bouvignies. Projet. Choix du mode de passation de marché et de financement. Approbation.**

1) *Les biens bâtis sis route de Flobecq à Ath, sont actuellement mis en vente.*

*Ces bâtiments, voisins de ceux que nous avons aménagés pour un Club de Tennis pourront convenir à la réalisation d'un terrain de tennis couvert et d'un mini-terrain. L'autre partie du bâtiment peut accueillir les 8 calèches et certains éléments du cortège pour décompresser et mieux sécuriser les lieux d'entreposage des chars et des géants.*

*Le propriétaire accepte de céder ces biens à la Ville.*

*Entre-temps, sur base des plans en notre possession, une étude a été menée pour réaliser des travaux à l'intérieur du hall de tennis et autour de ce dernier afin de joindre les objectifs des utilisateurs actuels, soit disposer d'un terrain couvert complémentaire et conserver un mini-terrain, le tout accessible aux personnes à mobilité réduite par l'aménagement d'un parcours susceptible de leur convenir.*

*Ces investissements et achat pourront bénéficier des subventions de la Direction Infrasports du Ministère de la Région Wallonne à concurrence de 80%.*

*La part communale dans ces débours (+/- 70.000 €) sera financée par un emprunt à contracter auprès d'un organisme de crédit dont les annuités et intérêts (6.000 €) seront partiellement couverts par une participation complémentaire annuelle du Royal Tennis Club Athois à concurrence de 3.750 €.*

*La Ville couvrira alors 2.500 € annuellement, mais ne louera plus la surface pour l'accueil des calèches et autres éléments du cortège.*

*Les aménagements intérieurs (briques pilées, éclairages filets) seront réalisés par le Royal Tennis Club Athois.*

*Ces travaux autoriseraient en outre au Royal Tennis Club athois à disposer d'un terrain complémentaire susceptible d'être homologué et, au travers un bail de longue durée, à obtenir des subventions pour un dossier de petit équipement sportif.*

**2) Depuis quelques mois, les anciennes installations de l'ex-Football Club Athois ont été louées à un Club de pétanque évoluant en Division Nationale Matricule H13.**

*Un petit boulodrome couvert permettrait un usage d'une dizaine de pistes en hiver par les membres du club, les jeunes adeptes et les personnes à mobilité réduite.*

*Le projet a été étudié pour ce faire et il est estimé à 160.000 €, T.V.A. comprise.*

*Ce projet viendra compléter l'ensemble ainsi constitué par les installations footballistiques, les locaux du C.E.T.F.O.R., les terrains aménagés pour l'entraînement des gardiens de but, une piste d'effort située sur le merlon et des terrains de pétanque extérieurs et intérieurs.*

## **LOGEMENT**

### **19. Cession de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de l'ancienne gendarmerie. Approbation.**

*Dans le cadre de l'ancrage communal et plus particulièrement le programme triennal du logement 2004-2006, la ville a reçu les subventions de la Société Wallonne du logement pour l'aménagement de 21 logements dont 19 sociaux, 1 d'insertion et 1 de transit au sein des anciens bâtiments de la gendarmerie à la Chaussée de Tournai à Ath.*

*L'Ancrage communal prévoit que la maîtrise d'ouvrage pour les logements d'insertion et de transit doit être attribuée à la ville et celle des logements sociaux à la société de logement locale.*

*Dans un souci d'unité et afin de faciliter la gestion du dossier, le Conseil d'administration de la SC Habitat du Pays Vert a décidé de céder la maîtrise d'ouvrage des logements sociaux à la ville.*

*Au-delà, ce projet nécessite la désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité santé projet et réalisation sur base des conditions de marché de service jointes au présent dossier.*

## **VALORISATION TOURISTIQUE DU CŒUR HISTORIQUE - PARCOURS LUMIERE**

20. **Projet. Choix du mode de passation de marché et de financement.**  
**Approbation.**

*Sur le territoire de notre Ville qui couvre plus de 15.000 hectares et quelques 650 kilomètres de voiries de grande communication, de vicinalité, de remembrement et de piedsentes gérées par la Cité, quelques 4.500 points lumineux sécurisent et convivialisent la nuit les différents espaces habités et fréquentés.*

*Au fil du temps, ces éclairages furent installés à l'initiative des communes fusionnées puis de la Ville et ce en collaboration avec l'Intercommunale IGRETEC. C'est elle qui passe les marchés annuels d'entretien et de remplacement. D'autres éclairages sont implantés et entretenus par le Ministère Wallon de l'Équipement et du Transport. Il s'agit de ceux implantés le long des Chaussées de Mons, de Valenciennes, de Tournai, de Frasnes, de Grammont, de Bruxelles, des Quais de l'Entrepôt et des Usines, de l'ancien contournement routier, de l'accès d'Ath à l'A8.*

*Les bâtiments et les sites ayant une signification patrimoniale bien établie sont progressivement l'objet d'une sécurisation et d'une mise en valeur qui fait souvent la fierté des riverains mais aussi des autres habitants et des visiteurs. Ces éclairages spéciaux sont tous recensés, implémentés sur le réseau de distribution public et bénéficient à ce titre d'un prix de consommation égal à celui pratiqué pour l'éclairage public de base.*

*L'entretien est assuré par nos services ou une société spécialisée qui détient ainsi des pièces de rechange et intervient avec de plus en plus de rapidité et d'à propos. Ce qui proportionnellement réduit les frais d'entretien.*

*En vue de maintenir et d'accroître l'attractivité de la cité, de favoriser le maintien et le développement notamment des secteurs Horeca, culturel et touristique, d'encre mieux valoriser le patrimoine, sécuriser et convivialiser les zones où parfois des expositions sont réalisées, nous avons présenté aux Autorités Européennes et Wallonnes un projet pratiquement unique en région wallonne dénommé Parcours Lumière.*

*Depuis plusieurs années, de nombreux investissements ont été réalisés sur Ath : aménagement de la Grand Place, rénovation du Château Cambier et création de la Maison des Géants, équipement touristique de l'Espace gallo-romain, logements, aménagement de l'espace public, restauration de monuments classés, assainissement de sites industriels, ... Tous ont fait l'objet d'une attention particulière au niveau de l'éclairage. Le point d'orgue de cette démarche est de toute évidence la Grand Place. Outre cet espace remarquable, une multitude d'interventions au périmètre immédiat permettent au public une relecture du patrimoine en nocturne.*

*Ces derniers mois, la revitalisation de l'Esplanade, l'aménagement de la rue d'Enghien, du quadrilatère de la rue du Mouton, ... ont contribué à accentuer ce processus. Dans les prochains mois, la même attention sera portée dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel Hôtel de Police à la rue de la Station et des travaux d'amélioration de la rue de Gand.*

*Ces initiatives ravivent sans nul doute l'intérêt pour ces espaces ainsi mis en valeur. Néanmoins, le lien entre ces interventions est encore lâche. Le renforcement de la continuité entre ces différents points accroît l'intérêt d'un parcours. Aussi, il apparaît essentiel de traiter ces liaisons et poursuivre l'équipement lumière afin de créer une image encore plus cohérente, tout en s'appuyant sur les équipements déjà en place.*



*Les objectifs de la mise en place d'un "parcours lumière" sont les suivants :*

- \* améliorer la qualité du maillage touristique du centre historique d'Ath*
- \* valoriser les dimensions patrimoniales, touristiques et culturelles de notre Ville d'Ath*
- \* engendrer un développement au niveau de l'attractivité et de la fréquentation touristique d'Ath*
- \* engendrer des effets multiplicateurs pour les commerces et services athois, en particulier au niveau de l'Horeca*
- \* créer une ambiance nocturne sécurisante et porteuse d'une image positive*

*Le 24 avril 2004, le Gouvernement Wallon a marqué son accord sur l'inscription dans le programme du Phasing-Out de l'Objectif 1, de ce projet de création d'un parcours lumière. L'Union Européenne et le Commissariat Général au Tourisme de la Région wallonne ont marqué leur accord pour financer (respectivement à hauteur de 40% et 50%) cette opération*

*L'étude de ce projet a été confiée à l'association IGRETEC - Studio MAJOT.*

*Autour de la thématique "Ath, fille de Dendre", il leur a été demandé de concevoir une mise en valeur de ces volumes et de ces espaces mais aussi de créer une scénographie fluide et innovante permettant de créer un parcours cohérent. Leur projet constitue également la base de la mise en place d'un véritable Schéma de Structure de l'Eclairage. Notre entité se dotera ainsi d'un outil permettant de guider toutes les mises en lumière futures.*

*Les auteurs de projet ont aussi pris soin de choisir le matériel le plus performant actuellement sur le marché. Ils ont orienté leurs choix vers une lumière adaptée aux bâtiments et structures, soucieux de minimiser les impacts en terme d'énergie et de maintenance.*

*Les appareils installés seront de faible consommation, branchés sur l'éclairage et pourront être entretenus par une entreprise privée comme celle-ci dessus indiquée.*

*Mais il faut aussi songer à revoir l'ensemble des points lumineux comme nous le faisons déjà avec nos éclairages intérieurs pour les écoles et autres bâtiments en vue de joindre une meilleure efficacité, d'assurer aux élèves et aux agents un meilleur environnement sanitaire et ce en collaboration avec les médecins de service de santé.*

*Il faut ainsi établir un schéma de structure de l'éclairage extérieur qui permettra de choisir les meilleures sources, les meilleurs acteurs pour ces dernières et les meilleures implantations pour remplacer progressivement des appareils qui deviennent peu à peu obsolètes, plus coûteux à l'entretien et restent trop énergivores.*

*Le schéma de structure qui couvre l'entièreté de la cité présentera un éclairage public intégrant les éclairages de valorisation du patrimoine et ceux du parcours lumière.*

*Les subventions pour les remplacements de ces appareils seront sollicitées dans le plan triennal prochain et le Ministère de la Région Wallonne, Direction Générale des*

*Technologies, de la Recherche et de l'Energie pourra vraisemblablement accorder une aide. Les objectifs fixés à l'Intercommunale IGRETEC sont d'éclairer au mieux en consommant moins et à nombre d'éclairage égal.*

*Ainsi, nous favorisons la recherche, le développement et la concrétisation économique d'investissements rentables.*

*Dans quelques mois, le schéma de structure de l'Eclairage sera proposé aux Autorités Compétentes pour phaser les investissements et obtenir le maximum d'aides des départements concernés.*

*En conclusion, nous vous proposons d'adopter cette manière de travailler qui comme le schéma de structure de l'aménagement du territoire, les études hydrographiques des bassins, les études environnementales de santé, les études de mobilité, ... apporteront aux citoyens, à leurs mandataires et aux services un outil de travail fort intéressant pour la décennie prochaine.*

\* \* \* \* \*

\* \* \*